# «Les paniers de la Sèvre»

## Contrat d'engagements – Fromage de Chèvre

Contrat du 01/04/2024 au 31/09/2024

Référents : Diego Dus (diego_dus@orange.fr)

| Producteur | Adhérent |
|---|---|
| **La Ferme de la Martinière**<br>Marie Ristor et Romain Le Dret | **Nom :**<br>**Prénom :** |
| 79 240 Vernoux-en-Gâtine<br>**Tél. :** 05 49 70 68 71<br>**Courriel :** lafermedelamartiniere@hotmail.com | **Tél. :**<br>**Courriel :** |

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements ci-dessous :

**Engagements de l'adhérent :**

- Pré-financer la production,
- Soutenir le producteur en commandant de manière régulière sur la période du contrat,
- Accepter qu'une commande non récupérée (par l'adhérent ou une autre personne) soit répartie entre les distributeurs.
- Financer la consigne sur les contenants de fromage blanc (0.50€ pièce)

**Engagements des producteurs :**

- Livrer chaque semaine des produits de qualité et frais de sa production,
- Être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures,
- Être transparent sur ses méthodes de travail.

**Engagements communs :**

- Partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs…),
- Participer à la vie de l'association (Assemblée Générale, animations…)
- Faciliter les échanges entre producteur, adhérent et association

**Le prix des produits et les modalités de paiement**

- Le prix et les produits sont fournis dans le tableau disponible sur le site et les choix ne sont pas modifiables en cours de saison.

**Partage des récoltes**

⚠ Les distributions auront lieu le jeudi de 18h30 à 19h30 à la Maison de quartier des Brizeaux, 67 rue des Brizeaux, 79000 Niort. (sauf exceptions : jour férié, impossibilités.).

**En cas de situation exceptionnelle** (catastrophe climatique…), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents et l'agriculteur partenaire.

**Modalités de paiement**

Le prix et les produits sont fournis dans le tableau disponible sur le site et les choix ne sont pas modifiables en cours de saison. Les paiements se font par chèque à l'ordre de « **La Ferme de la Martinière** ».

**Recommandé** : 1 chèque pour 2 mois. Ils ne seront encaissés qu'au milieu des deux mois

| Mois | Banque | N° chèque | Montant |
|---|---|---|---|
| Avril (2 distributions) | | | |
| Mai (2 distributions) | | | |
| Juin (2 distributions) | | | |

# «Les paniers de la Sèvre»

## Contrat d'engagements – Fromage de Chèvre

Contrat du 01/04/2024 au 31/09/2024

| | | | |
|---|---|---|---|
| Juillet (2 distribution) | | | |
| Septembre (2 distributions) | | | |
| | | **Total pour 10 distributions** | |

L'adhérent·e Le·a producteur·rice Pour Les Paniers de la Sèvre